



Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 4/6/26
ID : 048-200069151-20260521-DELIB_2026_074-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 21 mai 2026 à 18 heures

Date de Convocation 13 mai 2026

Membres en exercice : 37 Présents : 33 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-six et le 21 mai, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI,</p> <p>Présents : Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER, Serge GRASSET, Alain CHMIEL, Jérôme VIEILLEDENT, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Vincent PRATLONG, François ROUVEYROL, Francis DURAND, Matthieu PASCUAL, Damien ARMAND, Odile BEAUMEL, Anne-Sophie BOURASSEAU, Michel BROUILLET, Christophe BRUN, Hélène CUPILLARD, Catherine DURAND, Alain GERMANAUD, Patricia GILLET BRUN, Caroline JASSIN, Claudie MARTIN, Guillaume MARTIN, Audrey MATHIEU, Karine MIANE-HUC, Anny MIAZGOWSKI, Jean-Luc MICHEL, Gilles PLAN, Christophe PRADEILLES, Daniel REBOUL, Emmanuelle ROBERT, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Sarah GALLAS pouvoir à Audrey MATHIEU, Pascale LANGLOIS pouvoir à Hélène CUPILLARD, Jaclyn MALAVAL pouvoir à Alain CHMIEL,</p> <p>Excusés : Sarah GALLAS, Pascale LANGLOIS, Robert LITCHE, Jaclyn MALAVAL</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel REBOUL

DELIB-2026-074 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES APPELÉS À REPRÉSENTER LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DES INSTANCES DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-5, L. 5711-1 et suivants, L.2121-29 et suivants,

CONSIDÉRANT les statuts des différents organismes extérieurs, partenaires de la Communauté de communes, et la nécessité de désigner des représentants communautaires pour siéger et faire valoir les intérêts de l'intercommunalité dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Communauté de communes auprès des organismes ci-dessous, les représentants communautaires suivants :

ORGANISMES EXTERIEURS	FONCTION	CONSEILLER(E) DÉSIGNÉ(E)
Association des Maires de France (AMF48)	1 représentant	- Sarah GALLAS
Association pour le Développement par la Formation des projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT)	1 représentant	- Alain ARGILIER
Collectivités Forestières de Lozère et d'Occitanie	1 titulaire	- Bruno COMMANDRE
	1 suppléant	- Francis DURAND
Collège des Trois Vallées (Florac)	1 représentant	- Sarah GALLAS
Collège André Chamson (Meyrueis)	1 représentant	- Pascale LANGLOIS
Commission Consultative Paritaire de l'énergie du SDEE (CCPE)	1 représentant titulaire	- David HERRARD
Commission cynégétique PnC	1 représentant	- Serge GRASSET
Comité des Œuvres Sociales Languedoc-Roussillon (COS LR)	1 représentant	- Matthieu PASCUAL
Comité de massif du Massif central	1 titulaire	- Alain ARGILIER
	1 suppléant	- Daniel GIOVANNACCI
Comité départemental du Tourisme de la Lozère	1 titulaire	- Hélène CUPILLARD
	1 suppléant	- Alain ARGILIER
Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie	1 titulaire	- Jérôme VIEILLEDENT
	1 suppléant	- Hélène CUPILLARD
Conseil de surveillance de l'Hôpital local de Florac	1 représentant	- Damien ARMAND
Correspondant Sécurité routière – Sous-préfecture	1 correspondant	- Alain GERMANAUD
Entente UNESCO Causses et Cévennes <i>Collège des collectivités locales de l'Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes (AVECC)</i>	1 représentant	- Vincent PRATLONG
Lozère Développement	1 représentant titulaire	- Vincent PRATLONG
Lozère Ingénierie	1 représentant titulaire	- Eric DESCOTTE
Mission Locale de la Lozère	1 titulaire	- Mathieu PASCUAL
	1 suppléant	- Hélène CUPILLARD
Parc national des Cévennes <i>Elu référents pour les délégués territoriaux</i>	1 représentant	- Alain ARGILIER
Référents de la Charte forestière de territoire <i>Comité restreint</i>	4 représentants	- Francis DURAND - Jean-Luc MICHEL - Serge GRASSET - Pascale LANGLOIS
Référents du Projet alimentaire territorial	3 représentants dont 1 membre du Conseil syndical	- Damien ARMAND - Jaclyn MALAVAL - Claudie MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 4/6/2026

ID : 048-200069151-20260521-DELIB_2026_074-DE

Bescher
Levalat

Référents Mobilités douces

3 représentants
dont 1 membre
du Conseil
syndical

- Jaclyn VIALAVAL
- Claudie MARTIN
- Emmanuelle ROBERT

MANDATE Monsieur le Président pour qu'il notifie cette décision aux autorités des organismes et instances concernées.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président dans le cadre de cette affaire.

Le Président,
Daniel GIOVANNACCI



Le secrétaire de séance,
Daniel REBOUL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.